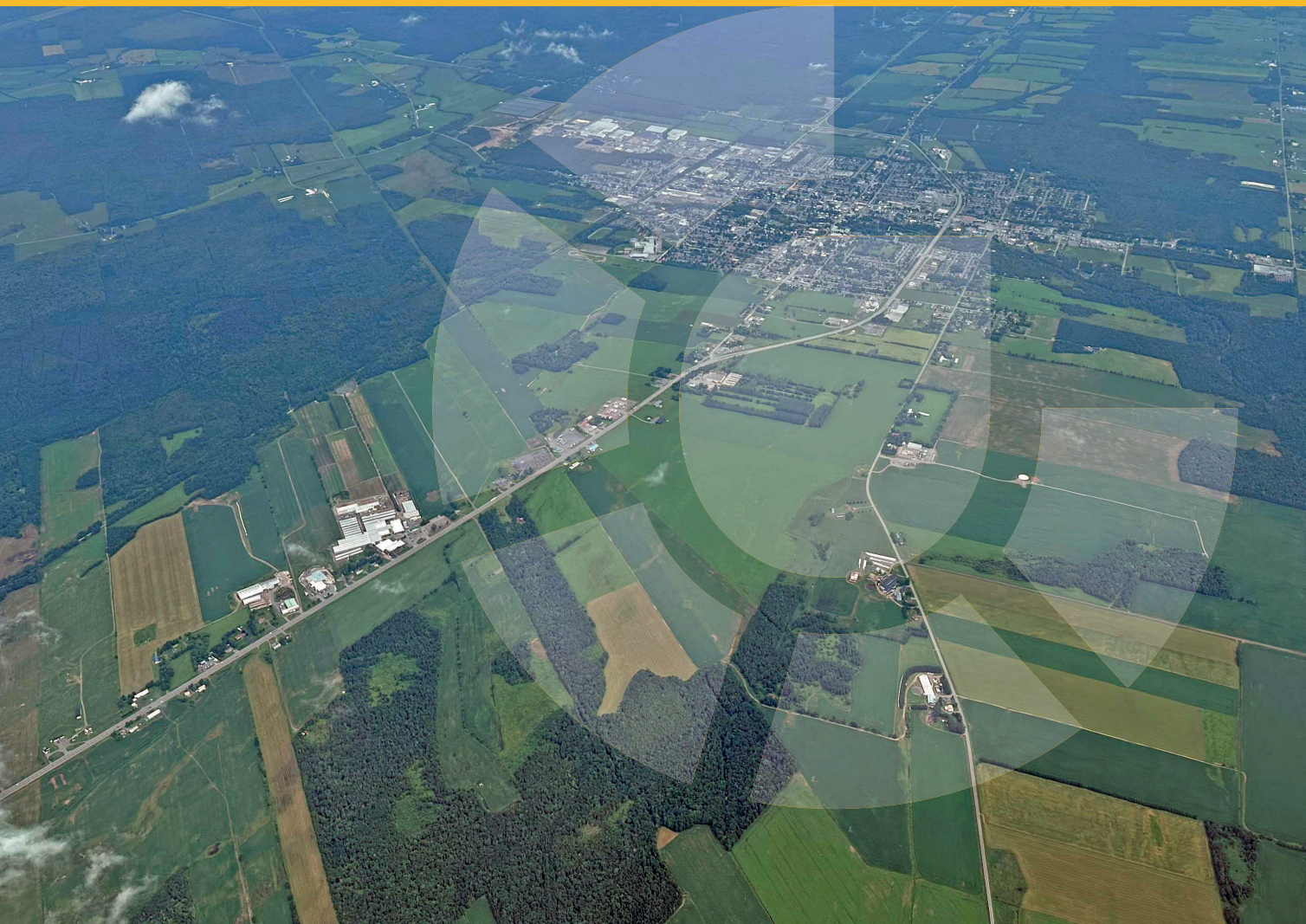




Réseau national
d'**OBSERVATOIRES**

Aménagement et développement
durables des territoires

UQ UNIVERSITÉ
DU QUÉBEC



Glossaire illustré du **MONITORAGE DE LA PLANIFICATION TERRITORIALE**



TABLE DES MATIÈRES

MISE EN CONTEXTE	5
TERMES GÉNÉRAUX	6
Le monitoring, système et processus	7
Les buts poursuivis par un système de monitoring	9
Les composantes clés d'un système de monitoring	10
LES INDICATEURS	12
Le contenu des indicateurs	13
La forme des indicateurs	14
La nature des indicateurs	15
Les types d'indicateurs	16
Les autres types d'indicateurs	19
LES DOCUMENTS DU MONITORING	23
Références et sources consultées	24

Contributions

Recherche et rédaction : Julie Ruiz (ORC); Yanick Boucher (ORC); Lynda Gagnon (ODO); Karine Lacasse (ORC)

Relecture interne : Hugo Asselin (OAT); Anne-Marie Decelles (ORC); Nicolas Devaux (OTTER); François Fortin (OTERAUD); Mario Gauthier (ODO); Arnaud Lombard-Dionne (OTERAUD); Sabrina Tremblay (OTERAUD)

Relecture externe : Émilie Charbonneau (CMM); Martin Lapointe (AARQ); Jean-Philippe Côté (MAMH); Vanessa Vachon (MAMH)

Coordination : Marie-José Fortin (UQ)

Conception graphique : Anne-Marie Decelles (ORC); Claudie Méthot (UQ)

Pour citer ce guide ou un extrait : Ruiz, Julie, Yanick Boucher, Lynda Gagnon et Karine Lacasse, (2025). *Glossaire illustré du monitoring de la planification territoriale au Québec*. Réseau national d'observatoires de l'aménagement et du développement durables des territoires. 24 p.



Glossaire illustré du monitoring de la planification territoriale au Québec est sous licence Creative Commons Attribution 4.0 International. Pour afficher une copie de cette licence, <https://creativecommons.org/licenses/by/4.0/>

Dépôt légal, Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2025
ISBN 978-2-9824171-0-6

Photographie de la page de couverture : vue aérienne de Princeville, non datée
(source : Denis Leroux).

MISE EN CONTEXTE

Le monitoring de la planification territoriale est une pratique récente au Québec et qui prendra de l'ampleur avec la mise en œuvre de la Politique nationale de l'architecture et de l'aménagement du territoire (PNAAT) et l'intégration des nouvelles orientations gouvernementales en aménagement du territoire (OGAT) dans les documents de planification des instances municipales. Ce glossaire définit les principaux termes utilisés dans cette pratique, avec l'objectif de favoriser une compréhension partagée entre les acteurs et de faciliter le dialogue.

Les définitions sont inspirées de divers écrits et travaux cités en fin de document, et adaptées au contexte de la planification territoriale. Elles sont, le cas échéant, déclinées dans le cadre de l'aménagement du territoire au Québec afin de faire des liens entre les termes du monitoring fréquemment rencontrés dans le domaine et ceux utilisés par le gouvernement du Québec.

Liste des acronymes

CM	Communauté métropolitaine
MRC	Municipalité régionale de comté
OGAT	Orientations gouvernementales en aménagement du territoire
PMAD	Plan métropolitain d'aménagement et de développement
PNAAT	Politique nationale de l'architecture et de l'aménagement du territoire
SAD	Schéma d'aménagement et de développement
T ₀	Temps zéro

TERMES GÉNÉRAUX

Le monitoring, système et processus

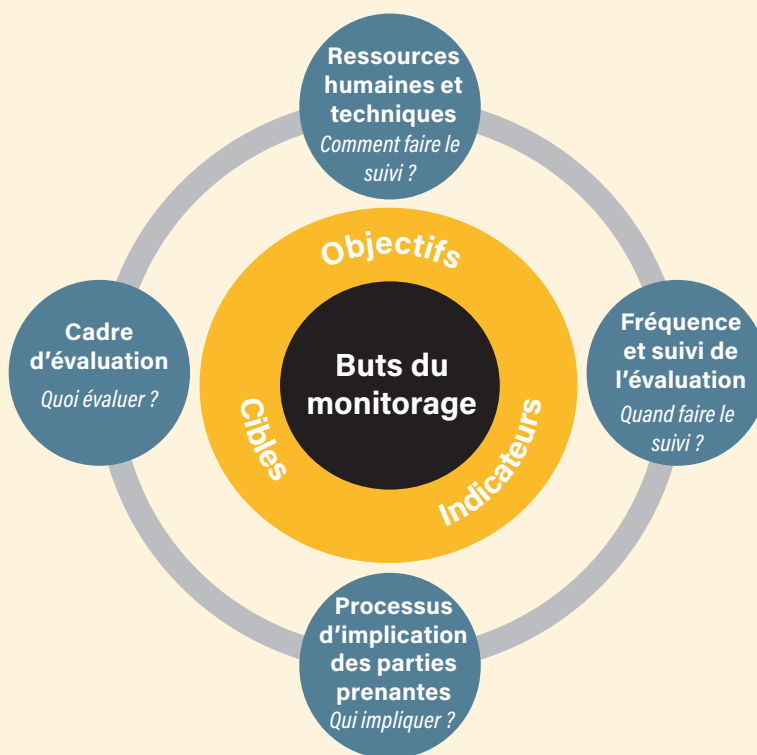
Le monitoring de la planification territoriale

Le **monitoring** désigne un processus continu de collecte et de compilation systématique de données brutes qui permet leur transformation en informations sous forme d'indicateurs. Il est réalisé dans le but de suivre l'état de l'aménagement et du développement du territoire, et d'évaluer l'atteinte des objectifs de la planification territoriale.

Le système de monitoring de la planification territoriale

Le **système de monitoring de la planification territoriale** est un ensemble cohérent d'objectifs, d'indicateurs et de cibles, ainsi que de processus et de modalités, qui permet de mesurer, suivre et évaluer périodiquement l'atteinte des objectifs de la planification territoriale. Il répond à des buts fixés pour le monitoring (figure 1).

Figure 1. Les composantes d'un système de monitoring de la planification territoriale



Le cadre en aménagement du territoire au Québec prévoit une structure du système de monitoring en deux volets :

- **un volet national** qui relève du gouvernement. Il comprend des indicateurs et des cibles liés aux objectifs de la PNAAT pour évaluer l'état de l'aménagement du territoire québécois et mesurer les progrès accomplis ;
- **un volet régional et métropolitain** qui relève des municipalités régionales de comté (MRC) et des communautés métropolitaines (CM). Ce volet vise à mesurer et à évaluer, à l'aide d'indicateurs et de cibles, les résultats obtenus et les progrès accomplis par rapport aux objectifs fixés dans les documents de planification territoriale (SAD et PMAD) en cohérence avec les OGAT et les spécificités territoriales.

Il prévoit également certaines modalités comme une évaluation tous les quatre ans pour les MRC qui conduit à la production d'un « bilan » rendu public. Par contre, **le processus de monitoring ainsi que diverses autres modalités sont laissés à la discrétion des MRC et des CM.**

Le processus de monitoring

Le **processus de monitoring** désigne la série d'actions prises pour atteindre les buts du monitoring ainsi que la manière dont elles sont réalisées (ex. : en concertation avec les élu·es et les parties prenantes du territoire). Il est constitué d'une séquence d'activités ou de tâches qui visent à (1) **comprendre** quoi monitorer, (2) **identifier** les composantes du système de monitoring, (3) **suivre** les indicateurs puis, (4) **évaluer et (ré)orienter** les objectifs de la planification territoriale (figure 2).

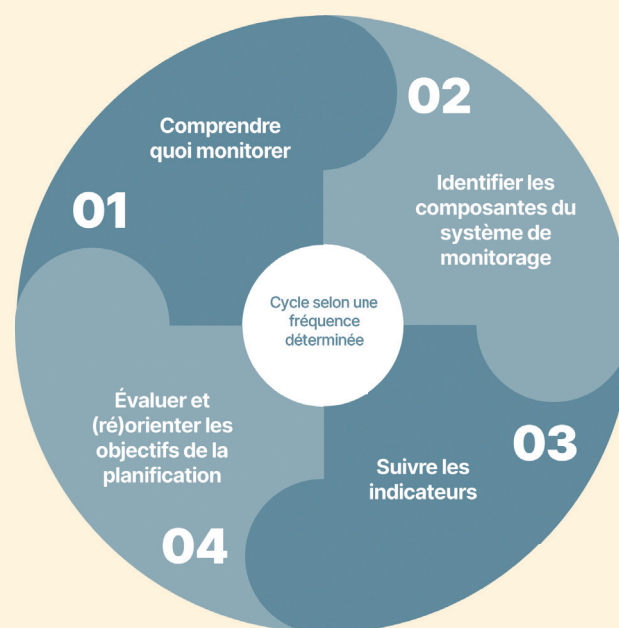
01 Comprendre constitue l'étape initiale du processus de monitoring qui vise à définir ce qui doit être suivi et pourquoi. Cette étape repose sur une analyse du territoire à travers un portrait et un diagnostic qui aboutit à une hiérarchisation des enjeux prioritaires. En tenant compte des réalités organisationnelles, des politiques et des ressources disponibles, cette étape permet également de préciser les buts du monitoring en les alignant avec les besoins des autorités planificatrices et des réalités territoriales.

02 Identifier constitue l'étape à laquelle le système de monitoring est identifié. Cette étape implique des choix quant aux objectifs de planification qui seront intégrés dans le système de monitoring, et une définition d'objectifs d'aménagement et de développement dont l'atteinte sera vérifiée au moyen d'indicateurs et de cibles. Les méthodologies de calcul des indicateurs sont aussi identifiées. Parallèlement, cette étape vise à établir les processus et modalités du système de monitoring en définissant l'attribution des ressources humaines et techniques, la fréquence du suivi et de l'évaluation ainsi que le rôle et l'implication des parties prenantes. Ce système de monitoring peut alors être intégré au document de planification avec un tableau de bord du monitoring au temps zéro (t_0).

03 Suivre constitue l'étape lors de laquelle les indicateurs sont mesurés de manière à évaluer les progrès par rapport aux cibles visées. Cette étape peut également se terminer par la mise à jour d'un tableau de bord ainsi que la rédaction d'un rapport de monitoring.

04 Évaluer et (ré)orienter constitue l'étape où les résultats du suivi des indicateurs sont évalués et discutés afin de déterminer si des ajustements sont nécessaires à la planification (modification, révision, etc.). Réalisée selon les modalités définies dans le système de monitoring, cette étape peut également inclure des consultations auprès de citoyen·ne·s, personnes élues et autres parties prenantes pour approfondir la compréhension des écarts observés et définir des solutions aux défis rencontrés, avant de procéder à la rédaction du rapport d'évaluation.

Figure 2. Le processus de monitoring



Adaptée de Charron, Chiasson, Gauthier et coll. (2018)

Les buts poursuivis par un système de monitoring

Buts du monitoring

En planification du territoire, les **buts du monitoring** énoncent ce que les autorités planificatrices souhaitent que le système de monitoring apporte à la prise de décision, à leur organisation et à leur territoire (figure 3).



Dans le cadre de l'aménagement du territoire au Québec, le monitoring vise à mesurer l'atteinte des objectifs en matière d'aménagement du territoire et de permettre aux personnes élues municipales d'appuyer leurs décisions sur des données probantes.

Figure 3. Exemple de buts du monitoring appliqués au contexte des MRC du Québec

1. Permettre de comprendre l'effet des actions de la MRC et de l'évolution du contexte territorial sur l'atteinte des objectifs de la planification.
2. Permettre une analyse critique pour améliorer le SAD et revoir les objectifs si nécessaire.
3. Renforcer l'appropriation du SAD par les élu·e·s et les municipalités locales pour favoriser leur mise en action.
4. Renforcer le dialogue entre les acteurs du territoire autour d'objectifs communs.
5. Améliorer la légitimité, la transparence et la responsabilisation du monde municipal et de l'aménagement.
6. Respecter les exigences des orientations gouvernementales en aménagement du territoire (OGAT).
7. Permettre d'expliquer les spécificités du territoire au gouvernement et aux autres acteurs du territoire.

Les composantes clés d'un système de monitoring

Un système de monitoring est composé d'un ensemble cohérent d'objectifs de planification territoriale, d'indicateurs et de cibles.

Objectifs de planification territoriale

Un **objectif de planification territoriale** énonce la direction que souhaitent prendre les autorités planificatrices relativement à un élément d'aménagement ou de développement. Il peut être de différents niveaux et horizons temporels (figure 4) :

- Un **objectif stratégique** est une ligne directrice à long terme émise par l'autorité planificatrice en cohérence avec la vision stratégique élaborée pour l'avenir d'un territoire (ex. 25 ans).
- Un **objectif tactique** énonce les directions ou les étapes à suivre à moyen terme pour atteindre l'objectif stratégique (ex. 5 ans).
- Un **objectif opérationnel** oriente les actions à entreprendre à court terme pour contribuer à l'atteinte d'un objectif tactique (ex. 1 an).



Au Québec, les SAD des MRC doivent contenir de grandes orientations et des objectifs (LAU, chapitre A-19.1). Ces éléments se distinguent par leur horizon temporel et leur degré de précision :

- Une grande orientation a une portée stratégique et à long terme. Elle structure le contenu d'un document de planification. Une grande orientation s'apparente à un objectif stratégique.
- Un objectif s'apparente davantage à un objectif tactique.

Les SAD doivent également contenir un plan d'action en vue de la mise en œuvre du schéma. Les éléments de mise en œuvre sont de nature opérationnelle.

Figure 4. Exemple de structuration d'un SAD selon les différents niveaux d'objectifs

Grande orientation d'aménagement (objectif stratégique) : conserver les milieux naturels d'intérêts écologiques

Objectif d'aménagement (objectif tactique) : augmenter les superficies de milieux humides protégés

Plan d'action

Objectif opérationnel : soutenir la conservation volontaire en milieu privé des milieux humides

- Action 1 : présenter les options de conservation volontaire aux propriétaires de milieux humides ayant un intérêt écologique majeur
- Action 2 : participer à l'initiative de conservation des tourbières du site Des-Aulnaies

Indicateur

Un **indicateur** mesure, de façon qualitative ou quantitative, l'évolution d'un phénomène à l'aide d'informations pertinentes. Il permet de suivre une cible relative à l'objectif de planification territoriale auquel il se réfère (figure 5).



Au Québec, le gouvernement identifie des indicateurs nationaux. Dans les OGAT, des indicateurs sont prévus pour permettre de suivre l'atteinte des cibles définies dans les SAD des MRC et dans les PMAD des communautés métropolitaines. Le volet régional et métropolitain du système de monitoring prévoit trois grandes familles d'indicateurs :

- **Indicateurs stratégiques** : déterminés par le gouvernement, ils constituent une base commune de connaissances à l'échelle du Québec. Les données requises à leur production sont colligées par les MRC et les CM.
- **Indicateurs régionaux** : identifiés par les MRC et les CM, ils visent à monitorer des objectifs poursuivis par certaines OGAT.
- **Indicateurs facultatifs** : identifiés par les MRC et les CM en fonction de leurs particularités territoriales et de leur vision stratégique de développement, ils permettent d'ancrer le monitoring dans les spécificités des territoires.

Les indicateurs facultatifs sont ceux qui fournissent aux MRC et CM une marge de manœuvre pour développer un système de monitoring adapté à leur spécificité territoriale.

Cible

Une **cible** est le niveau attendu d'un indicateur relatif à un objectif de planification territoriale, à un moment donné et pour un territoire donné. Elle peut être quantitative (ex. un pourcentage; figure 5) ou qualitative (ex. une tendance).



Dans le cadre de l'aménagement du territoire au Québec, les autorités définissent des cibles pour des indicateurs associés à des objectifs de planification territoriale :

- Le gouvernement identifie des cibles nationales pour des indicateurs nationaux qui sont liés aux objectifs de la PNAAT.
- Les CM et les MRC identifient des cibles régionales et métropolitaines pour des indicateurs qui sont liés à la manière dont elles traduisent les OGAT dans leurs objectifs de planification, et à leurs spécificités territoriales. Les cibles des indicateurs stratégiques ont un horizon temporel qui est un multiple de 4 ans (ex. : 4 ans, 8 ans, 12 ans. etc.). Pour les indicateurs régionaux et facultatifs, l'horizon temporel des cibles est choisi par les MRC et CM.

Figure 5. Exemple d'ajout d'un indicateur et d'une cible à un objectif d'aménagement dans un SAD

Grande orientation d'aménagement (objectif stratégique) : conserver les milieux naturels d'intérêts écologiques

Objectif d'aménagement (objectif tactique) : augmenter les superficies de milieux humides protégés

INDICATEUR : superficie de milieux humides protégés - CIBLE : + 10 % entre 2025 et 2035

Plan d'action

Objectif opérationnel : soutenir la conservation volontaire en milieu privé des milieux humides

- Action 1 : présenter les options de conservation volontaire aux propriétaires de milieux humides ayant un intérêt écologique majeur
- Action 2 : participer à l'initiative de conservation des tourbières du site Des-Aulnaies

LES INDICATEURS

Le contenu des indicateurs

Les indicateurs constituent un des éléments au cœur d'un système de monitoring. Il importe donc de comprendre ce que sont les indicateurs, et comment ils se construisent à partir de données. Ce processus implique de distinguer la donnée brute, l'information et l'indicateur (figure 6).

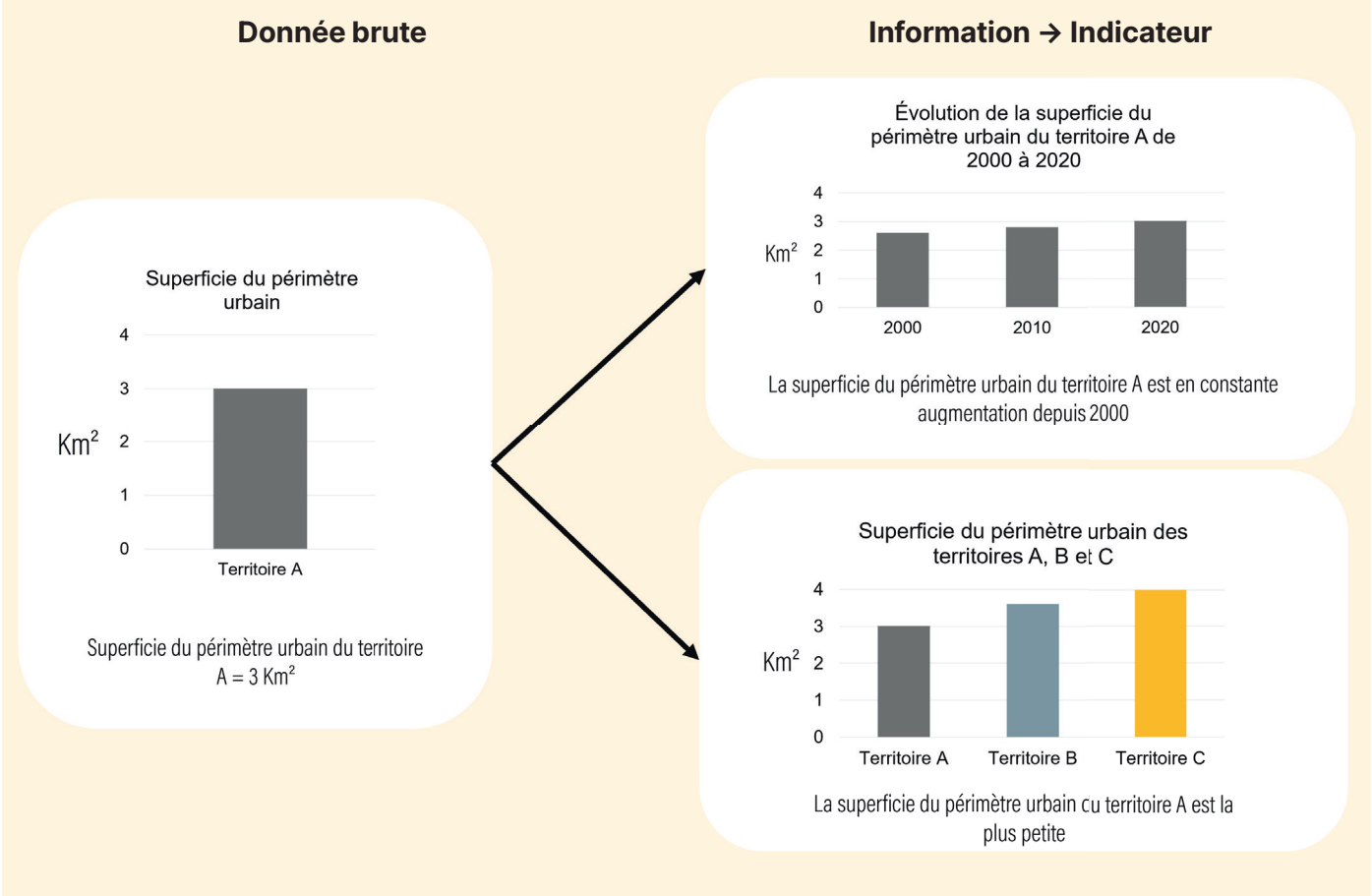
Donnée brute

Une **donnée brute** est un fait décontextualisé (ex. : superficie du périmètre urbain).

Information

Une **information** est constituée d'une donnée brute ou d'un ensemble de données brutes auquel on a ajouté un contexte ou un sens par analyse de la ou des données brutes (ex. : La superficie du périmètre urbain est en constante augmentation depuis 2000; la superficie du périmètre urbain est la plus petite par rapport aux territoires voisins). Une information devient un **indicateur** dès lors qu'elle est associée de manière cohérente à un objectif et à une cible dans le système de monitoring.

Figure 6. Transformation d'une donnée en information pouvant devenir un indicateur



La forme des indicateurs

Les indicateurs peuvent prendre des formes différentes (unique, composite, faisceau d'indicateurs).

Indicateur unique

Un **indicateur est unique** quand un seul indicateur est utilisé pour suivre une cible.

Indicateur composite

Un **indicateur composite**, aussi appelé indice, indice composite ou indicateur agrégé, est formé par la combinaison de plusieurs données brutes en un indicateur visant à représenter un phénomène plus large (ex. indice de vitalité économique des territoires; figure 7). Il peut être utilisé comme indicateur unique ou dans un faisceau d'indicateurs pour suivre une cible.

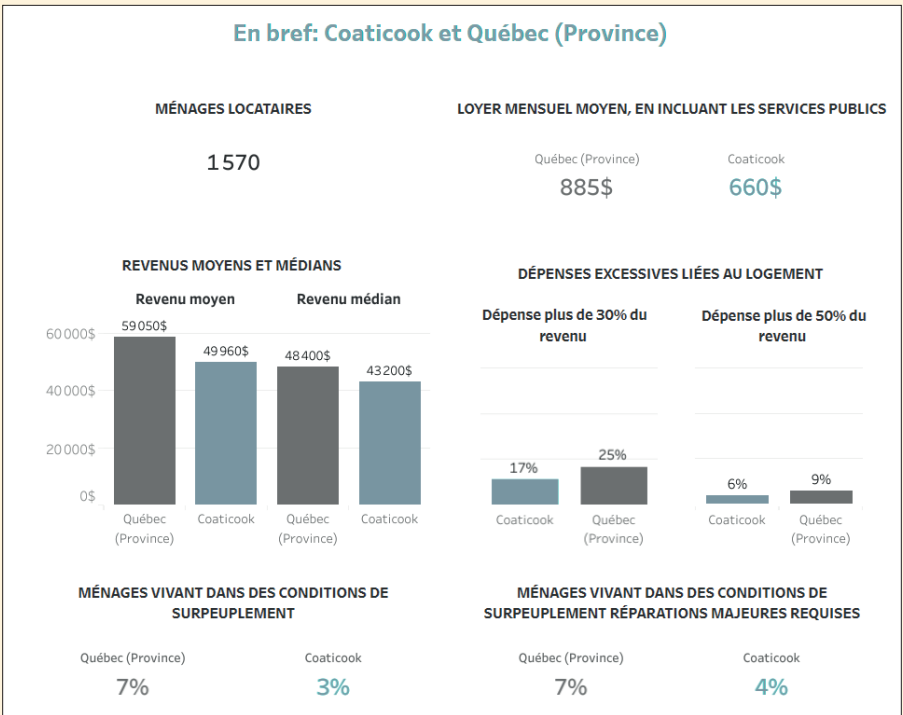
Faisceau d'indicateurs

Un **faisceau d'indicateurs** désigne un ensemble d'indicateurs liés à un thème et à une ou plusieurs cibles (ex. : faisceau d'indicateurs sur le logement locatif associé à une cible d'augmentation de 10 % des logements locatifs sur 8 ans; figure 8).

Figure 7. Indice de vitalité économique

Produit par l'Institut de la statistique du Québec l'indice de vitalité économique des territoires est composé du taux de travailleurs, du revenu total médian des particuliers et du taux d'accroissement annuel moyen de la population sur cinq ans.

Figure 8. Faisceau d'indicateurs portant sur le logement locatif présenté par le BC Non-Profit Housing Association (en ligne : <https://www.rentalhousingindex.ca/fr/>).



Source : <https://www.rentalhousingindex.ca/fr/>

La nature des indicateurs

La nature des indicateurs renvoie à leur caractère quantitatif ou qualitatif. Quelle que soit cette nature, les indicateurs peuvent porter en eux une part de subjectivité quand ils sont basés sur un jugement, des opinions, des expériences ou des perceptions (figure 11).

Indicateur quantitatif

Un **indicateur quantitatif** permet de mesurer des phénomènes et se présente sous forme d'informations chiffrées (nombre, proportion, etc.; figure 9).

Figure 9. Exemples d'indicateurs quantitatifs

- Le pourcentage de la population dont la résidence est située à moins de 500 m d'un parc ou espace vert (%);
- La densité résidentielle (nombre de logements/hectare);
- Le taux de fréquentation des transports collectifs (nombre de passagers/jours);
- Le pourcentage de boisés ayant une valeur écologique élevée;
- Le pourcentage de touristes ayant mentionné apprécier un site dans leur expérience de séjour sur un territoire.

Indicateur qualitatif

Un **indicateur qualitatif** permet d'attribuer une qualité à un phénomène et se présente sous forme d'informations non chiffrées (ex. : mots, récits; figure 10). Il joue un rôle pour décrire, comprendre ou apprécier un phénomène de manière approfondie ou contextuelle.

Figure 10. Exemples d'indicateurs qualitatifs

- L'appréciation par les usagers de la qualité des logements sociaux;
- La perception du sentiment de sécurité dans un quartier;
- Les valeurs attribuées aux boisés par la population (valeur économique, récréative, esthétique, de cohésion sociale, etc.).

Figure 11. La part de subjectivité dans les indicateurs quantitatifs et qualitatifs

		Indicateur quantitatif	Indicateur qualitatif
Part de subjectivité	Faible	Superficie moyenne des boisés ¹	Satisfaction (oui/non) à l'égard des sentiers dans les milieux boisés
	Moyenne	Pourcentage de boisés ayant une valeur écologique élevée ²	Types de problèmes de cohabitation entre les usagers des boisés ³
	Forte	Pourcentage de personnes qui jugent apprécier fortement les boisés du territoire ⁴	Mode d'appréciation des boisés par la population (pour l'exploitation du bois, la récréation, la beauté, etc.).

1. Un expert juge de la délimitation spatiale des boisés.
2. La valeur écologique des boisés qualifiée de faible, moyenne ou forte, est attribuée sur la base d'un jugement d'expert par pondération de différentes données quantitatives (âge des boisés, présence d'espèces rares, etc.).
3. La création d'une typologie relève d'un analyste qui fait des choix.
4. Cet indicateur quantifie en pourcentage un énoncé qualitatif (une opinion); il constitue la mesure d'une opinion.

Les types d'indicateurs

Au sein d'un système de monitoring, différents types d'indicateurs ont des finalités diverses (figures 12 et 13).

Indicateur de contexte

Un **indicateur de contexte**, aussi appelé indicateur de situation, a pour but de donner un aperçu de la situation territoriale, dont l'évolution de paramètres sur lesquels l'autorité planificatrice n'a pas entièrement le contrôle. Il permet de brosser un portrait du territoire et d'inscrire les autres indicateurs dans un contexte plus large au moment de l'évaluation.

Indicateur de mise en œuvre

Un **indicateur de mise en œuvre** apprécie les efforts déployés par l'autorité planificatrice pour réaliser les actions qui sont associées à l'atteinte des objectifs de planification, incluses dans le système de monitoring. On en distingue trois sous-types :

- Un **indicateur de ressources**, qui mesure les moyens financiers, humains et matériels mobilisés pour la mise en œuvre ;
- Un **indicateur de processus**, qui renseigne sur l'état d'avancement des activités réalisées par rapport aux activités prévues dans le document de planification ;
- Un **indicateur de réalisations**, qui rend compte des activités réalisées.

Indicateur d'effets

Un **indicateur d'effets** apprécie les effets de la planification territoriale. On en distingue deux sous-types, associés aux objets et temporalités concernés, soit :

- Un **indicateur de résultats** permet de mesurer les avancées en fonction de la cible visée par des objectifs opérationnels ou tactiques;
- Un **indicateur d'impact** permet de mesurer les conséquences des résultats de la planification territoriale incluant les effets prévus ou imprévus, positifs ou négatifs, directs ou indirects. Il peut permettre de mesurer l'atteinte des objectifs stratégiques.



Les OGAT invitent les MRC et les CM à privilégier l'utilisation d'indicateurs d'effets tout en spécifiant qu'elles pourraient aussi recourir à des indicateurs de réalisations.

Dans les OGAT, les indicateurs d'effets sont appelés des « indicateurs de résultats », et les indicateurs de réalisations sont appelés les « indicateurs de moyens ». Les termes utilisés dans les OGAT simplifient donc ceux consacrés dans le domaine de l'évaluation (figure 12).

Figure 12. Exemple d'utilisation des divers types d'indicateurs dans un SAD

CONTENU DU SAD

Section - Les milieux naturels d'intérêts écologiques

Grande orientation d'aménagement (objectif stratégique) : conserver les milieux naturels d'intérêts écologiques

Objectif d'aménagement (objectif tactique) : augmenter les superficies de milieux humides protégés

Cible : + 10 entre 2025 et 2035

Plan d'action

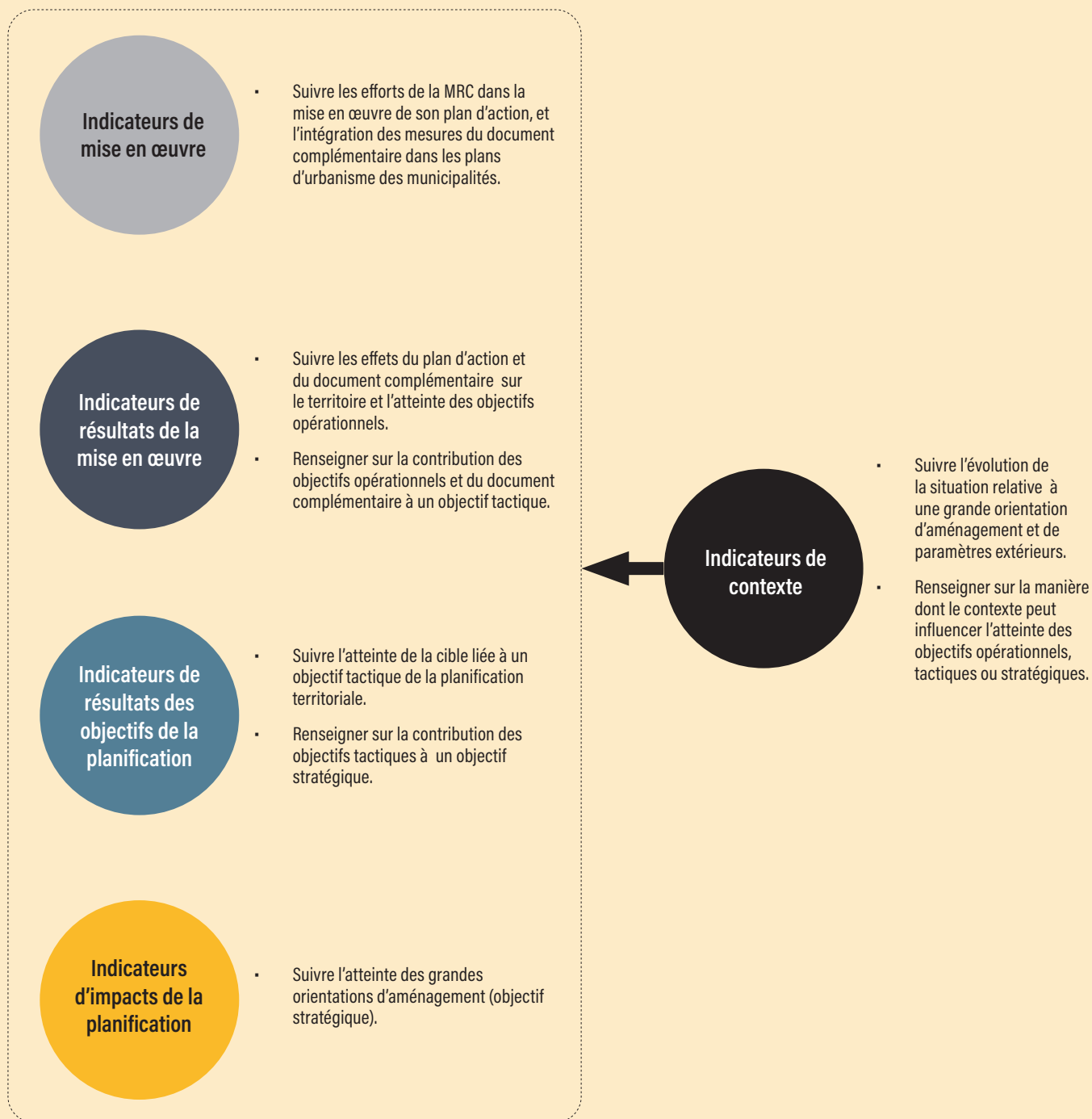
Objectif opérationnel : soutenir la conservation volontaire en milieu privé des milieux humides

- Action 1 : présenter les options de conservation volontaire aux propriétaires de milieux humides ayant un intérêt écologique majeur
- Action 2 : participer à l'initiative de conservation des tourbières du site Des-Aulnaies

UTILISATION DES INDICATEURS

TYPES D'INDICATEURS	Mise en œuvre			Effets			Contexte de la planification
	Efforts pour réaliser le plan d'action			Effets de la planification territoriale			
	Ressources	Processus	Réalisations	Résultats de la mise en œuvre	Résultats de la planification	Impacts de la planification	
	Moyens financiers, humains, matériels	Activités réalisées vs activités prévues	Activités réalisées à terme	Effets sur le territoire de la mise en œuvre, avancées des objectifs opérationnels	Avancées en fonction des cibles visées par des objectifs tactiques	Effets prévus, imprévus, directs, indirects, positifs, négatifs sur l'objectif stratégique	Portrait de la situation pour le sujet concerné, dont des éléments sur lesquels la MRC n'a pas le contrôle
EXEMPLES	Nombre de professionnel-le-s dédié-e-s à la mise en oeuvre des actions 1 et 2	Nombre de propriétaires contactés/ nombre de propriétaires visés par année (action 1)	Nombre total de propriétaires contactés entre 2025 et 2035 (action 1) Nombre de participations à des rencontres pour le site Des-Aulnaies entre 2025 et 2035 (action 2)	Superficie totale des milieux humides sous conservation volontaire	Superficie totale des milieux humides protégés	Superficie totale des milieux naturels d'intérêts écologiques	Superficie totale des types de milieux naturels protégés par juridiction (fédérale, provinciale, privée, etc.)
Types d'indicateurs mentionnés dans les OGAT							

Figure 13. Intérêts des différents types d'indicateurs dans un SAD



Les autres types d'indicateurs

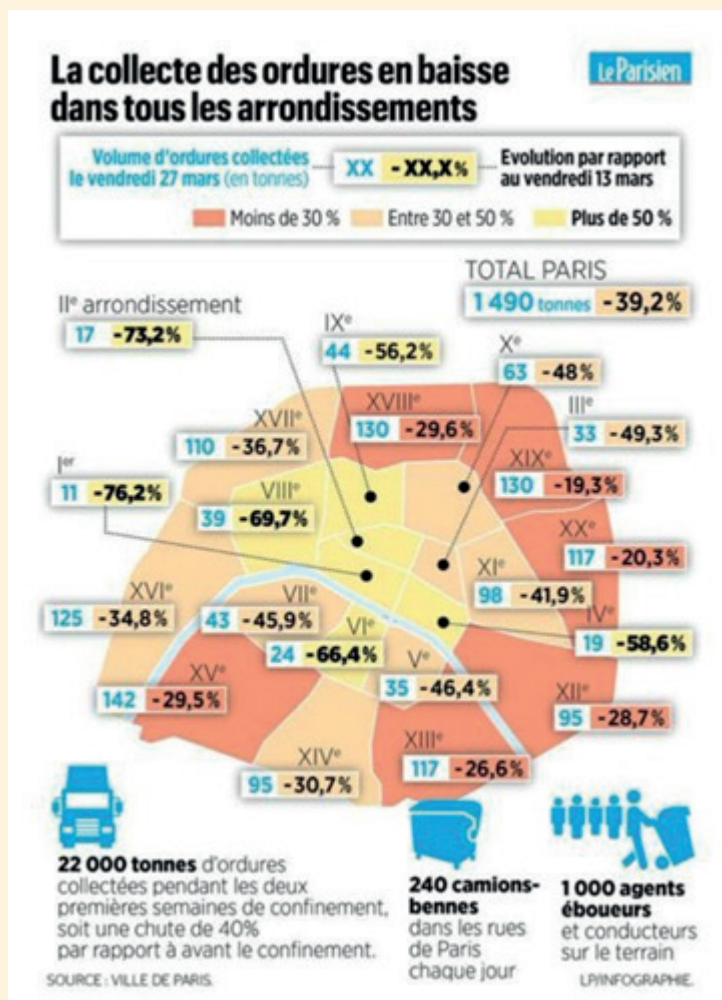
Au sein d'un système de monitoring, différents types d'indicateurs ont des finalités diverses (figures 12 et 13).

Indicateur indirect

Un **indicateur indirect**, aussi appelé indicateur approché ou proxy, fournit une information qui compense un manque d'informations directes en lien avec la cible de planification (figure 14). Un indicateur indirect doit posséder une forte association démontrée avec le phénomène que l'on cherche à mesurer (ex. : étude scientifique démontrant l'association).

Figure 14. Exemple d'un indicateur indirect

Exemple : combien de Parisiens et Parisiennes ont quitté la capitale avant l'annonce du confinement du 17 mars 2020 ? Dans le cas où une donnée de recensement de population n'est pas disponible, certains indicateurs indirects, comme la baisse du volume d'ordures collectées, peuvent être utilisés puisqu'ils fournissent des indices parlants sur les mouvements de population.



Le volume d'ordure collecté à Paris le 13 mars 2020 comme indicateur indirect (proxy) de la proportion de Parisiens et Parisiennes ayant quitté la capitale avant le confinement de mars 2020.

Un proxy est par définition à relativiser : cette baisse du volume des ordures est également à corréler avec une absence de tourisme et une modification des habitudes alimentaires (rationnement, moins de consommation de produits frais et donc de déchets végétaux, etc.)

LES DOCUMENTS DU MONITORAGE

Les documents du monitoring

Le monitoring est réalisé dans un but de suivi et d'évaluation. Pour ce faire, différents documents peuvent être utilisés tout au cours du processus de monitoring (figure 15). Trois sont couramment mobilisés par diverses autorités planificatrices à travers le monde.

Figure 15. La place des documents de suivi et d'évaluation dans le processus de monitoring



Adaptée de Charron, Chiasson, Gauthier et coll. (2018)

Tableau de bord du monitoring

Le **tableau de bord du monitoring** est un outil de suivi qui sert à présenter dans un format clair et synthétique les indicateurs suivis selon la fréquence prévue, les cibles et les objectifs de la planification territoriale. Il peut fournir l'état des indicateurs à t0 et peut être utilisé au sein du document de planification pour communiquer sur les composantes du système de monitoring. Il peut également être complété pendant l'étape de suivi des indicateurs puis mobilisé dans les rapports de monitoring et d'évaluation pour communiquer les résultats des indicateurs suivis.



Au Québec, le tableau de bord ne constitue pas un élément obligatoire de la planification territoriale.

Rapport de monitoring

Le **rapport de monitoring** est un document produit à une fréquence déterminée qui compile et analyse les résultats du suivi des indicateurs pour les cibles relatives aux objectifs de planification territoriale auquel il se réfère. Le rapport de monitoring se distingue du tableau de bord par son caractère explicatif.



Au Québec, le rapport de monitoring ne constitue pas un élément obligatoire de la planification territoriale à lui seul. Il doit être intégré au bilan régional (voir rapport d'évaluation).

Rapport d'évaluation (ou bilan)

Le **rapport d'évaluation** est un document qui résulte d'un processus d'évaluation de l'atteinte des cibles et objectifs de la planification territoriale. Il peut faire état de la méthodologie d'évaluation et de ses limites, du rapport de monitoring, et de toutes autres informations qui renseignent sur l'atteinte des objectifs de la planification territoriale (ex. : étude complémentaire, bilan de la mise en œuvre). Enfin, il peut faire état de la manière dont l'autorité entend réorienter son document de planification.



Au Québec, le système de monitoring prévoit qu'un rapport d'évaluation, appelé un « bilan », soit déposé. Le gouvernement dépose et rend public un « bilan national de l'aménagement du territoire » tous les quatre ans. Les MRC doivent produire et rendre public quatre ans après l'adoption du SAD révisé intégrant les OGAT, un « bilan régional » comprenant :

1. un état de situation de l'aménagement de son territoire;
2. une reddition de comptes sur l'atteinte des cibles et sur la mise en œuvre des orientations et des objectifs prévus par le schéma;
3. les moyens qu'elle entend prendre pour atteindre toute cible qui n'a pas été atteinte au cours de la période visée par le bilan (LAU, chapitre A-19.1, art. 9).

Les CM produisent un « bilan métropolitain » tous les deux ans.

RÉFÉRENCES ET SOURCES CONSULTÉES

RÉFÉRENCES ET SOURCES CONSULTÉES

Balestrat, M. « Système d'indicateurs spatialisés pour la gouvernance territoriale : Application à l'occupation des sols en zone périurbaine languedocienne », *Carnets de géographes*, 2012. doi : <https://doi.org/10.4000/cdg.1021>

Bibeault, J.-F. Les indicateurs environnementaux : Fonctions, organisation, utilité et limites. Environnement Canada – Région du Québec, Conservation de l'environnement, Centre Saint-Laurent, Rapport scientifique et technique ST-216, 2000.

Caron, A. « Prise de décision en urbanisme, une démarche en cinq étapes », *Urbanité*, hiver-printemps-été 2020, p.10-12.

Charron, M., G. Chiasson, M. Gauthier et coll. Proposition d'un modèle de monitoring pour le schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) de la Ville de Gatineau. Rapport final, Université du Québec en Outaouais, 2018.

Dictionnaire Larousse de la langue française, [En ligne], [<https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/>].

EVAL Centre de ressources en évaluation. Les différents types d'indicateurs, [En ligne], 2025. [Les différents types d'indicateurs – EVAL].

EVAL Centre de ressources en évaluation. Qu'est-ce que l'évaluation? [En ligne], 2024. [Qu'est-ce que l'évaluation? – EVAL].

Gouvernement du Canada. TERMIUM PLUS® La banque de données terminologiques et linguistiques du gouvernement du Canada, [En ligne], [TERMIUM Plus®].

Gouvernement du Québec, Glossaire des indicateurs, Gouvernement du Québec, 2009, [Fichier PDF], [https://www.tresor.gouv.qc.ca/fileadmin/PDF/publications/Glossaire_des_indicateurs_-_2009.pdf].

Gouvernement du Québec. Grandes orientations d'aménagement du territoire du Guide La prise de décision en urbanisme, [En ligne], 2024. [Grandes orientations d'aménagement du territoire du Guide La prise de décision en urbanisme | Gouvernement du Québec].

Gouvernement du Québec. Loi sur l'aménagement et l'urbanisme. [En ligne], 2024b. [A-19.1 - Loi sur l'aménagement et l'urbanisme].

Gouvernement du Québec. Indicateurs et monitoring du Guide La prise de décision en urbanisme, [En ligne], 2025. [Indicateurs et monitoring | Gouvernement du Québec].

Gouvernement du Québec. Orientations gouvernementales en aménagement du territoire en vigueur (OGAT), [En ligne], 2025 [Orientations gouvernementales en aménagement du territoire en vigueur (OGAT)].

Gouvernement du Québec. Système de monitoring en aménagement du territoire, [En ligne], 2024. [<https://www.quebec.ca/gouvernement/politiques-orientations/architecture-amenagement-territoire/systeme-monitorage>].

Guyadeen, D. et Seasons, M. "Evaluation Theory and Practice: Comparing Program Evaluation and Evaluation in Planning", *Journal of Planning Education and Research*, 38(1), 2018, p. 98-110. doi : <https://doi.org/10.1177/0739456X16675930>.

Institut national de santé publique du Québec (INSPQ), Quels sont les indicateurs de suivi pertinents au projet?, [En ligne], 2025. [Quels sont les indicateurs de suivi pertinents au projet? | Institut national de santé publique du Québec].

Joerin, F. et Rondier, P. « Les indicateurs et la décision territoriale : Pourquoi ? Quand ? Comment ? », dans : Sénécal, G. (dir.), *Les indicateurs socioterritoriaux. Perspectives et renouvellement*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2007, p. 9-36.

Le Dictionnaire de l'environnement, Indicateur, la définition du dico, [En ligne], [dictionnaire-environnement.com/indicateur_ID4399.html].

Massonneau, E. Mise en œuvre du schéma directeur ÎDF 2030. Bilan 2014 : méthodologie du suivi. Note rapide, no 694, Institut d'aménagement et d'urbanisme Île-de-France [IAU ÎdF], 2015.

McDavid, J. C., Huse, I. et Hawthorn, L. R. Program evaluation and performance measurement: an introduction to practice - third edition, SAGE Publications, Inc., 2019.

Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation. Orientations gouvernementales en aménagement du territoire pour les MRC des groupes A, B et C, Gouvernement du Québec, 2024.

Observatoire de la culture et des communications du Québec. Système d'indicateurs de la culture et des communications pour le Québec : Conceptualisation et élaboration concertée des indicateurs, Institut de la statistique du Québec, 2007.

Office québécois de la langue française. Grand dictionnaire terminologique, dans *Vitrine linguistique*, [En ligne]. [<https://vitrinelinguistique.oqlf.gouv.qc.ca/>].

Rae, A. et Wong, C. « Monitoring Spatial Planning Policies: Towards an Analytical, Adaptive, and Spatial Approach to a 'Wicked Problem' », *Environment and Planning B: Planning and Design*, vol. 39, no 5, 2012, p. 880-896.

Raymond, L., Parent, R., Desmarais, L. et Leclerc, L. Coffre à outils sur le transfert de connaissances. Sherbrooke, Université de Sherbrooke, 2009.

Réseau national des observatoires, Monitorage des territoires, Université du Québec, [En ligne], 2024. [https ://reseau.quebec.ca/fr/reseau-national-observatoires/monitorage-des-territoires].

Seasons, M. Evaluating Urban and Regional Plans: From Theory to Practice, Chapter 3: The toolbox - Indicator frameworks and models, University of British Columbia Press, 2021.

Secrétariat du Conseil du trésor. Guide sur les indicateurs, Gouvernement du Québec, 2003, [Fichier PDF], [https ://www.tresor.gouv.qc.ca/fileadmin/PDF/cadre_gestion/guide_indicateur.pdf].

TISS. Glossaire de l'évaluation et de la mesure d'impact en économie sociale, [En ligne], 2025. [https ://tiss.ca/outils/glossaire].

Université de Montréal. Faculté des sciences de l'éducation. Orientations stratégiques et objectifs, [En ligne], [Orientations stratégiques et objectifs].



Réseau national
d'**OBSERVATOIRES**

Aménagement et développement
durables des territoires

**Réseau national d'observatoires de l'aménagement
et du développement durables des territoires**

475, rue du Parvis
Québec, Québec
G1K 9H7

reseauobservatoires@uquebec.ca

reseau.uquebec.ca/fr/reseau-national-observatoires

Avec la participation financière de :

Québec 